



Randonneurs Cyclos Norvillois



REGLEMENT INTERIEUR de l'école Cyclo VTT du club RCN

A – DISPOSITIONS GENERALES

I – DEFINITION DE L'ECOLE DE VTT

L'école VTT, comme toutes les écoles de sport, est une structure qui dispose d'un contenu de formation, d'une équipe d'animateurs, d'initiateurs, d'accompagnateurs et d'un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé pour découvrir les activités du cyclisme dans le cadre des loisirs et du volontariat dans une perspective de progression. De plus, comme c'est le cas pour tout licencié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), la pratique de ce sport au sein de l'école se fait sans aucune contrainte ou obligation de résultat, de record.

II – CONTENU

1 – Objectifs

L'objectif global de l'école VTT est d'amener le jeune, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances à être autonome.

La pratique des activités du cyclisme et l'Ecole VTT, c'est :

- un outil de développement moteur,
- un moyen privilégié de découverte et de connaissance du milieu naturel et humain,
- un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités que le jeune pourra rencontrer dans le club.

2 – Moyens

- l'apprentissage des techniques du VTT de randonnées ainsi que d'autres activités du cyclisme
- l'étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation...) et la mise en pratique (orientation)
- la connaissance du milieu routier et du milieu forestier (code de la route, secourisme, flore, faune...)
- la connaissance et l'entretien de la bicyclette,
- la connaissance de la vie associative,
- le bike-Park

B – FONCTIONNEMENT

I – STRUCTURE

Article 1 : Agrément de l'Ecole VTT

Le Club affilié à la FFCT sous le N° 3849 ligue : 09.

L'agrément « Ecole VTT » est enregistré sous le n° [14/03849/17](#) (renouvellement en cours) de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Cet agrément est renouvelé tous les 3 ans et fait l'objet d'un projet d'un moniteur.

[Le club agréé Jeunesse et sport sous le N° 91S877.](#)

[Arrêté préfectoral n° 2010-005-DDJS-Sports du 09/02/2010.](#)

Article 2 : Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fonction des capacités annuelles d'encadrement, et peut varier d'une année sur l'autre. En cas de places non disponibles, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement (art.7 et 8).

[Date effective de l'école de septembre à juin et suivant le calendrier établi par le bureau et mis en ligne sur le site du club.](#)

Article 3 : Jours et heures d'ouverture :

[L'Ecole VTT est basée sur le rythme de l'année scolaire de septembre à juin et suivant le calendrier établi par le bureau et mis en ligne sur le site du club.](#)

Son activité se déroule soit le samedi après-midi à 14h (retour prévu entre 17h et 17h30 sauf pour les sorties d'hiver de novembre à février : 16h30 – 17h soit le dimanche matin à 9h (retour prévu entre 12h et 12h30) avec un lieu de RDV sur le parking du bike Park près des tennis de La Norville. En cas d'ennui mécanique sur le chemin du retour, l'horaire pourra être élargit de 30 minutes.

En cas d'activités extraordinaires (séjour, stage, participation à des challenges extérieurs, critérium, franci'jeunes et autres manifestations ou randonnées), les parents seront informés par l'équipe d'encadrement des modalités de participation, par mail (horaires, lieu de rendez-vous, éventuelle participation financière...).

En cas de conditions météorologiques extrêmement difficiles ou de non possibilité des personnes d'encadrement ou si le nombre d'encadrants nécessaire est insuffisant, une séance pourra être annulée ou écourtée, un des parents sera alors averti par texto ou information sur le site web. Dans tous les cas, les parents seront préalablement informés.

Article 4 : Arrivées et départs :

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrement de l'Ecole cyclo VTT lors de chaque séance. Ils sont tenus d'arriver à l'heure et ne peuvent quitter la séance avant son terme (sauf demande écrite des parents (courrier, mail ou texto ou situation évoqué à l'article 6).

Article 5 : Encadrement et responsables de l'Ecole

Un des moniteurs Fédéral FFCT du club (spécialité VTT) est responsable pédagogique de l'Ecole cyclo VTT. L'encadrement des séances est assuré par des cadres fédéraux (moniteurs, initiateurs et/ ou animateurs). Ils pourront être secondés par d'autres adultes licenciés du club disposant d'une expérience suffisante.

D'une manière générale, l'équipe d'encadrement est constituée uniquement de bénévoles, c'est-à-dire des personnes volontaires qui ne touchent aucune rémunération pour leurs activités au sein de l'Ecole.

Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

Conformément à la législation en vigueur, ces personnes ont la formation et/ou l'expérience requises pour encadrer les activités proposées aux enfants.

Afin d'assurer le renouvellement des encadrants et pérenniser ainsi l'école cyclo, les parents sont les bienvenus lors des sorties. (Au préalable vérifier vos assurances multi-risques vie privée). L'assurance du club assure deux sorties d'accompagnement par an pour les accompagnants sans autre assurance.

Article 6 : Conduite à tenir à l'égard des parents

Les parents devront renseigner l'autorisation parentale en retenant l'un des deux choix suivants pour les déplacements de l'enfant, aller et retour vers le lieu d'activité :

- Les parents ou la personne qu'ils auront déléguée dans la fiche d'inscription s'engagent à accompagner, présenter et retirer l'enfant à la fin de l'activité. A noter qu'en cas de retard d'un adulte venant chercher l'enfant, les responsables sur place se doivent de l'attendre ; en cas de retards excessifs non justifiés ou répétés, le club dispose de la possibilité de sanctionner, voire d'exclure le jeune de façon temporaire ou définitive.

Ou

- Les parents estiment que l'enfant peut se présenter et/ou repartir seul à la fin de l'activité ou si celle-ci est interrompue ou annulée, le club RCN91 est alors dégagé de toute responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident pendant les déplacements de l'enfant.

Le lieu de départ et d'arrivée des activités est le parking du bike Park de La NORVILLE, situé rue bois de la Garenne, toutefois, les parents auront la possibilité d'autoriser leur enfant à rentrer seul depuis le Bois de la Garenne ou depuis le gymnase Lucien Allais de la NORVILLE. Cas particulier d'une annulation de sortie en cours suite à incident. Au moins un d'un parent sera avisé par SMS au numéro indiqué sur l'[ANNEXE 3](#) (d'où l'importance de nous informer de tout changement).

A titre exceptionnel, le jeune qui n'a pas cette autorisation pourra repartir seul s'il remet au responsable de la séance une autorisation parentale écrite et signée par un des 2 parents de préférence ou par texto envoyé à Fabienne HUMBERTCLAUDE (06 13 96 12 80) ou à un des encadrants présent lors de la sortie concernée avant la fin de la séance (prendre connaissance de l'encadrement inscrit à la sortie sur le site, à la date concerné).

Dans le cas où l'activité proposée nécessiterait un acheminement des jeunes et de leur monture (aller et retour) vers un lieu de départ différent (si les parents ne peuvent pas le faire) les jeunes devront le préciser à la précédente sortie ou sur l'inscription en ligne pour que l'équipe d'encadrement puisse voir s'il est possible d'emprunter un minibus ou organiser l'acheminement avec les voitures perso des encadrants ou parents présents. (*Autorisation à signer en ANNEXE 5*)

II – ADMISSION

Article 7 : Conditions d'âge

Les conditions d'âge pour pouvoir rentrer à l'école VTT varient d'une année sur l'autre en fonction des groupes constitués suivant la capacité d'encadrement. Cet âge ne pourra cependant être inférieur à **10 ans** et supérieur à 18 ans dans l'année civile suivant la rentrée. Des dérogations peuvent être accordées selon la maturité physique et sauf cas exceptionnel d'un enfant « très motivé ». Dans ce cas, seul le responsable pédagogique (moniteur) décide après évaluation.

Article 8 : Dossier d'inscription

L'inscription à l'école cyclo et sera fonction de la capacité d'accueil de l'école cyclo. Elle sera soumise à l'approbation du responsable de l'école cyclo.

Pour les jeunes licenciés de l'année depuis janvier de l'année en cours, une préinscription sera organisée le samedi précédent ASSODIA afin de pouvoir évaluer le nombre de jeunes qui souhaitent poursuivre à l'école cyclo en septembre.

Ainsi le moniteur responsable de l'école cyclo pourra quantifier le nombre maximal de nouveaux inscrits qui seront pris à l'école cyclo lors d'ASSODIA. En cas de surnombre, une liste d'attente sera établie.

Pour toute inscription ou réinscription, un dossier est remis aux parents; ils devront le retourner complété et signé par un des 2 parents.

Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription à l'école cyclo* (*ANNEXE 3*),
- 2 photos d'identité (*une pour la licence et une pour le livret d'évaluation*)
- Le règlement de la cotisation (*tarif en vigueur pour l'année civile de la licence*). Il sera encaissé en septembre pour les nouveaux licenciés et en décembre lors de la reprise de licence pour ceux inscrits l'année précédente.
- pour les jeunes qui n'étaient pas licenciés au club l'année précédente : le certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT daté de moins d' 1 an. Il est à fournir au plus tard le 31 septembre. Il sera valable pour 5ans.
- Pour les licenciés inscrits depuis janvier de l'année en cours, un représentant légal de l'enfant devra remplir et conserver l'auto-questionnaire de santé « QS-SPORT » – cerfa n°15699*01 pour la prise de licence de l'année suivante. Une copie pourra être éventuellement adressée au club par mail.
L'attestation sur l'honneur concernant ce questionnaire de santé (*ANNEXE 8*) devra être remplie lors de la réinscription du jeune.
En cas d'interruption de prise de licence au cours de ces 5 ans, le jeune sera dans l'obligation de fournir un nouveau certificat médical lors de la reprise d'une nouvelle licence.
- l'autorisation parentale * (*ANNEXE 2*),
- l'acceptation du présent règlement intérieur de l'école cyclo (*ANNEXE 1*),
- l'autorisation parentale de transport * (*ANNEXE 5*)

- l'imprimé « Autorisation parentale sur les photographies » * (ANNEXE 6),
- le document concernant l'assurance Allianz contrat fédéral.* (ANNEXE 4)

* Document à remplir par tous les adhérents de l'école cyclo lors de la reprise en septembre.

- le chèque de caution de 40€ pour le prêt du maillot du club. Celui-ci sera encaissé lors de l'inscription et remboursé après restitution du maillot. Tant que le jeune restera à l'école cyclo, il pourra échanger son maillot contre un plus grand si celui-ci est devenu trop petit.

La 1^{ère} licence FFCT est valable 16 mois (septembre à décembre de l'année suivante) et en cas de renouvellement de licence, celle-ci se fera en janvier et sera valable 12 mois.

Si le jeune a déjà eu une licence FFCT, il devra payer la cotisation de l'année en cours en totalité quelque soit le mois d'inscription et une 2^e cotisation FFCT pour la licence de l'année suivante (tarif en vigueur pour l'année de la licence).

Si pour un événement particulier une sortie non prévue au planning doit se produire, le ou les responsables légaux seront avertis du changement.

Pour les adhérents déjà licenciés, une préinscription devra être faite lors de la permanence qui aura lieu dans la salle du club, le samedi précédent ASSODIA ou par écrit avant ASSODIA pour être pris en compte en priorité dans l'effectif de l'école cyclo au moment de la reprise. Après le 10 septembre, il sera pris en charge pour les sorties en fonction de la place disponible à l'école cyclo.

Si un jeune désire participer à une sortie, avant de s'inscrire à l'école (non licencié). Il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (3 sorties sous couvert de l'assurance de l'association ou son assurance individuelle). Passé ces 3 sorties, le jeune devra impérativement avoir donné le certificat médical et le dossier complet minimum 48h avant sa 4^e sortie pour que le club ait le temps de saisir la licence sur le site FFCT.

Lors de l'inscription en septembre, les coordonnées parents seront demandées afin de pouvoir joindre les parents si besoin lorsque le jeune fera les sorties d'essai de septembre. Le dossier devra être complet pour le 30 septembre au plus tard (ou 20 du mois si inscription un autre mois). Dans le cas contraire l'inscription du jeune à l'école cyclo ne pourra pas être validée.

En cas de parent séparés, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

Le représentant légal signataire des documents du dossier s'engage à nous fournir en annexe 3 les coordonnées du deuxième parent ou des personnes morales jugées responsables afin de leur faire suivre les informations relatives aux activités du jeune.

Il s'engage également à l'informer des autorisations fournies au niveau du dossier. En cas de désaccord sur les autorisations, chaque parent devra nous faire parvenir un exemplaire du document signé pour que les membres du bureau aient connaissance des points à statuer en concertation avec les deux parents. Dans le cas contraire, l'autorisation(ou pas) du parent signataire sera valable pour toutes les sorties avec l'école cyclo.

Article 9 : Assurance

Lors de son adhésion, le jeune sera affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme. Cette affiliation (licence école cyclo) implique la reconnaissance des statuts de la FFCT

Par défaut la licence FFCT de l'enfant est prise avec la formule d'Assurance Petit Braquet (conditions visibles sur le site de la FFCT (www.ffct.fr)), toutefois les parents ont la possibilité de choisir des options supplémentaires, en les cochant dans le document concernant l'assurance en [ANNEXE 4](#).

Par ailleurs les informations contenues dans le dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club et à la FFCT, CODEP-91.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Si vous voulez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFCT via le site www.ffct.fr ou à FFCT, 12 rue Louis Bertrand CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex.

Article 10 : Matériel nécessaire

La participation aux activités de l'Ecole VTT nécessite de posséder un matériel adapté :

- Les vélos doivent être en état de fonctionnement (au minimum freins opérationnels et pneus à usage tout terrain gonflés et en bon état). Si ce n'est pas le cas, **le jeune ne participera pas à la séance, c'est une règle de sécurité élémentaire.**
- En période d'hiver, si l'enfant doit rentrer seul en vélo, ce dernier devra être équipé d'éclairages amovibles et/ou accessoires réfléchissants en parfait état de fonctionnement.
- La tenue vestimentaire, sans être sophistiquée doit être adaptée à la pratique du vélo et adaptée aux conditions météorologiques, **MAILLOT DU CLUB (recommandé, pour une meilleure identification), port du casque et des gants obligatoires également. Port de lunettes de protection vivement conseillé.**
- Le jeune doit avoir sur lui ses papiers d'identité (ou une copie) et sa licence (ou copie intégrale).
- Lors de toute sortie à vélo, le jeune doit emporter un bidon contenant de l'eau ou une boisson sucrée (sirop) et des collations type gâteaux secs , barres de céréales, pâtes de fruits ou fruits secs) ainsi qu'un minimum de matériel de réparation (**pompe, 1 chambre à air de rechange minimum ou 1 nécessaire de réparation crevaison avec démonte-pneus, 1 multi-outils utile notamment pour les roues qui ne sont pas équipées de serrage rapide et d'une attache rapide pour la chaîne.**

Article 11 : Prêt de matériel par le club

L'Ecole VTT ne dispose d'aucun vélo en prêt.

Un maillot aux couleurs du club sera prêté sous réserve d'une caution de 40€ ou bien vendu.

Les maillots prêtés devront être rendus avant le forum des associations (ASSODIA). Pour ceux qui ne souhaitent ne pas poursuivre, un chèque de remboursement de 40€ sera établi à restitution du vêtement en état.

Les jeunes qui souhaitent poursuivre l'école cyclo en septembre pourront le garder pour l'été.

En cas de maillot trop petit, un échange pourra être réalisé sur demande.

III – LA VIE A L'ECOLE DE VELO

Article 12 : Informations sur les activités

Les courriers sont le plus souvent adressés aux parents dont l'adresse mail figure sur la fiche d'inscription ou bien au jeune lui-même sous forme de mails ou autres (SMS). Dans le deuxième cas *les parents doivent cependant en prendre connaissance.*

Article 13 : Présence assidue des jeunes

L'Ecole VTT n'est pas une « garderie » mais le lieu privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, ainsi que des activités périphériques favorisant le développement de l'autonomie à vélo mais aussi dans la vie de chaque jour.

Une présence régulière, et une participation assidue à l'ensemble des activités sont demandées.

La présence ou l'absence d'un jeune devra être signalée via le lien présent en page d'accueil sur le site du club (rcn91.e-monsite.com) de préférence : lien ECOLE CYCLO – Inscription aux sorties dès que possible et au plus tard la veille de la séance ou par texto auprès de Fabienne HUMBERTCLAUDE au 06.13.96.12.80 si impossibilité d'accéder à internet. Ce délai est nécessaire pour s'assurer d'un encadrement suffisant pour les jeunes inscrits sachant qu'il faut minimum 2 encadrants pour 12 jeunes (4 pour 13 à 24 jeunes et 6 pour 25 à 36 jeunes). En cas de non respect de ce délai, le jeune ne pourra participer à la sortie que si le nombre d'encadrants est suffisant et après accord de l'encadrant responsable du groupe.

Toute absence prolongée et non justifiée pourra entraîner l'exclusion temporaire voir définitive.

Une feuille de présence est tenue à chaque sortie sous la responsabilité de l'équipe encadrante. Elle est disponible sur simple formulation auprès du moniteur.

Article 14 : Déroulement des activités

L'encadrement de l'Ecole VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- la vérification des organes de sécurité sur le vélo : un jeune ayant un VTT en mauvais état ne pourra pas participer aux sorties ;
- **Pour des raisons de sécurité, le port du casque et des gants sont OBLIGATOIRES** durant toutes les séances de l'Ecole VTT, ainsi que lors des trajets entre le domicile et les lieux de rendez-vous. **Pour les sorties d'hiver du samedi après midi de novembre à février ou en cas de mauvaises conditions météorologiques (fortes pluies, brouillard) le port du gilet jaune (ou d'un vêtement ou accessoires réfléchissants) est OBLIGATOIRE.**
- Le port de lunette de vélo est vivement conseillé.
- Observation des règles de vie communes (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui...).

En cas de manquements répétés au respect de ces règles, l'encadrement pourra être amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive, après en avoir informé les parents.

Article 15 : Suivi médical

Les parents devront faire part au responsable de l'Ecole cyclo de tout changement concernant l'état de santé physique ou en cas de perturbation psychologique de leur enfant. En cas d'interruption de l'activité supérieur à 1 mois pour raison médicale, la reprise ne pourra se faire qu'avec une autorisation signée des parents.

Article 16 : Séjours

Les séjours organisés par l'Ecole VTT font partie intégrante de l'enseignement et de la dynamique de l'Ecole; de ce fait, la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée.

Article 17 : Ré-inscription à l'école cyclo des jeunes présents la saison passée

Afin de connaître avant le forum des associations le nombre de jeunes qui poursuivront à l'école VTT en septembre, les jeunes devront venir se pré-inscrire lors de la permanence qui sera organisée au club le samedi précédent ASSODIA. Un dossier d'inscription pré rempli leur sera donné pour relecture et signature. Le chèque de cotisation pour la licence de l'année suivante leur sera demandé. Il sera encaissé en janvier après la prise de licence.

NE PAS FOURNIR LE CERTIFICAT MEDICAL si celui-ci fournit lors de la 1ere inscription au club a moins de 5ans et si le représentant légal a répondu non à toutes les questions de l'auto questionnaire de santé « QS-SPORT », une attestation sur l'honneur devra être signée par le représentant légal du jeune (**ANNEXE 8**) sinon un nouveau certificat médical devra être établi et fourni avant les vacances scolaires de décembre afin que le jeune puisse avoir sa licence pour la 1^{er} sortie de janvier.

C – CONDITIONS PARTICULIERES

Article 18 : Applications et limites

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques.

Toute modification sera établie en concertation avec les membres du bureau de la section cyclo/vtt.

Le responsable de l'Ecole VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

Le responsable de l'école cyclo VTT du RCN
Denis MOREAU

Le président du RCN
Christophe COEURDEVEY



Randonneurs Cyclos Norvillois

Je soussigné(e),

Nom : Prénom:..... (Père, mère (1))

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:.....

Adhérent à l'école cyclo RCN pour l'année 20...../20....

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR, ECOLE CYCLO/VTT

Reconnaissons que l'adhésion au club RCN de La Norville (Essonne), présidé par M. Christophe COEURDEVEY entraîne l'acceptation du règlement intérieur de l'école cyclo de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Cyclo Tourisme(FFCT).

Signature du représentant légal et de l'adhérent précédées de la mention « Lu et approuvé »

Représentant légal

Adhérent

Fait à Le...../...../20 ... Fait à Le...../...../20...

(1) rayer la mention inutile



Randonneurs Cyclos Norvillois

Je soussigné(e),

Nom : Prénom: (Père, mère (1))

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:

Adhérent à l'école cyclo RCN pour l'année 20...../20....

AUTORISATION PARENTALE

Dans le cas où vous, le représentant légal ou la personne que vous avez déléguée, ne peut accompagner votre enfant jusqu'au parking du bike Park de LA NORVILLE et que votre enfant s'y rend par ses propres moyens, le club RCN ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident sur le parcours aller et retour.

Autorise mon enfant à rentrer seul après la sortie de l'école cyclo depuis le parking du bike Park près des tennis, le parking Victor Hugo, le Bois de la Garenne ou depuis le gymnase Lucien Allais à LA NORVILLE:

OUI NON

Autorise M. Christophe COEURDEVEY et les initiateurs qui encadrent le groupe lors des sorties VTT jeunes organisées par le club RCN, à prendre toutes décisions concernant les soins d'urgence : transport par les pompiers ou le SAMU, l'hospitalisation, ou la pratique de toutes anesthésies, interventions chirurgicales, qui s'avèreraient urgentes et qui seraient décidées par le corps médical, dans le cas où notre enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à Le...../...../20 ...



Randonneurs Cyclos Norvillois

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE CYCLO JEUNES - CLUB RCN - Année 20 /20

NOM du jeune:PRENOM :.....

DATE DE NAISSANCE :

N° de téléphone : Fixe :

Portable de l'adhérent :

Père NOM :Prénom..... et n° :

Mère NOM :Prénom..... et n° :

Parents séparés OUI / NON

Autres personnes à contacter en cas d'urgence si parents non joignables (NOM, Prénom et numéros de téléphone) :

NOM :Prénom..... et n° :/..... Lien :

NOM :Prénom..... et n° :/..... Lien :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant après la sortie VTT :

NOM :Prénom..... et n° :/..... Lien :

NOM :Prénom..... et n° :/..... Lien :

ADRESSE

postale :

ADRESSE e-mail : Père :@.....

Mère :@.....

Si parents séparés, merci de nous indiquer l'adresse mail et coordonnées des 2 parents

Jeune :@.....

Cotisation annuelle : tarif en vigueur pour l'année civile de la licence

à régler lors de l'inscription ou de la reprise de licence comprenant 1 part cotisation FFCT et 1 part d'adhésion au club, Cotisation assurance offerte.

ALLERGIES, INTOLERANCES, informations utiles à nous communiquer : (Enurésie, Tétanie, Asthme, Hémophilie, Epilepsie, Diabète, traitements médicaux et traitements d'urgence...):

.....

Tout adhérent devra fournir un certificat médical avec la mention « apte à la pratique du VTT » lors de son inscription.

Je reconnais avoir reçu la fiche d'information sur les sorties. Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis sur cette feuille et m'engage à signaler par écrit toute modification concernant mes coordonnées ainsi que l'état de santé de mon enfant.

Le changement est à signaler par écrit à Fabienne HUMBERTCLAUDE (fabienne.hbc88@orange.fr)

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à Le...../...../20 ...



Randonneurs Cyclos Norvillois

Je soussigné(e),

Nom : Prénom: (Père, mère (1)) né le

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:

Licencié de la FFCT à RCN (RANDONNEURS CYCLOS NORVILLOIS – 03849) Saison 20...

DECLARATION DU LICENCIÉ

Déclare :

• Avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents visible sur le site de la FFCT pour l'année en cours pour l'année suivante lors de sa publication.

• Avoir été informé par la notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT,

• être informé que par défaut la formule Petit braquet est prise pour l'adhérent (possibilité de choisir la formule Grand Braquet avec un surcout par demande écrite au club),

• Avoir choisi en complément de la formule Petit Braquet les options suivantes :

Indemnité Journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité

• Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie ALLIANZ (GAV) oui non

• Ne retenir aucune option complémentaire proposée

• M'engage à prendre connaissance de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents visible sur le site de la FFCT pour l'année suivante lors de sa diffusion en décembre-janvier et à demander les modifications si besoin lors de la prise de licence qui se fait en décembre-janvier .

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à Le...../...../20 ...

Nota : Si vous ne prenez que l'assurance de base cochez NON pour la GAV et la dernière case de ce document.



Je soussigné(e),

Nom : Prénom: (Père, mère (1))

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:

Adhérent à l'école cyclo RCN pour l'année 20...../20....

AUTORISATION PARENTALE

Autorise les encadrants du club RCN et/ou les parents de jeunes adhérents désignés par un encadrant de l'école cyclo à transporter notre fille, notre fils (1) dans leur véhicule personnel et les véhicules de prêt de type minibus de la mairie, sur les trajets aller/retour vers toutes les manifestations auxquelles mon enfant participera dans le cadre des activités de l'école cyclo (séjours jeunes, critérium, rallye VTT, sorties extérieurs...)

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à Le...../...../20 ...



Je soussigné(e),

Nom : Prénom:..... (Père, mère (1))

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:.....

Adhérent à l'école cyclo RCN pour l'année 20...../20....

**AUTORISATION PARENTALE SUR LES PHOTOGRAPHIES
(Informations à conserver en annexe 7)**

Autorise(nt) la section Cyclo/VTT de La Norville, par la présente, à utiliser les photos de mon enfant prises au cours des activités du club durant la saison ci-dessus.

Refuse(nt) la section Cyclo-VTT de La Norville, par la présente, à utiliser les photos de mon enfant prises au cours des activités du club durant la saison ci-dessus.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier adressé au club RCN, section Cyclo/VTT.

Sur les photos où apparaissent les enfants dont les parents auraient refusé, leur visage sera flouté.

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à Le...../...../20 ...

ANNEXE 7 - RI 09/2017

AUTORISATION PARENTALE SUR L'UTILISATION DE PHOTOS

Tout au long de l'année, des photos de jeunes sont prises régulièrement au cours des activités de l'École VTT de la section Cyclo.

Ces photos peuvent ensuite être déposées sur le site de la section rcn91.e-monsite.com ou être utilisées afin d'illustrer divers bulletins (bulletin municipal de la ville de La Norville, de la Ligue Ile de France de la FFCT ou du site du club).

Le but étant tout simplement de faire découvrir notre activité.

RAPPEL

Ce que dit la loi :

En ce qui concerne les photographies et les œuvres, celles des enfants sont aussi sujettes à ce que l'on appelle le droit à l'image pour l'un et le droit d'auteur pour l'autre :

« Par principe, toute personne, dispose sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa reproduction et diffusion sans son autorisation. »

S'agissant du droit à l'image des enfants, **l'autorisation du ou des représentants légaux** est nécessaire avant toute diffusion

Il vous est donc demandé, en tant que parents, tuteurs ou responsables légaux de compléter le formulaire d'autorisation parentale sur les photographies.



Randonneurs Cyclos Norvillois

Je soussigné(e),

Nom : Prénom:..... (Père, mère (1))

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom du jeune adhérent : Prénom:.....

Adhérent à l'école cyclo RCN pour l'année 20...../20....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé « QS-SPORT » – cerfa n°15699*01 pour mon enfant mineur. (Une copie pourra éventuellement être adressée au club.)

Reconnais que les réponses apportées sur ce questionnaire « QS-SPORT » – cerfa n°15699*01 relèvent de ma responsabilité exclusive.

**Signature du représentant légal et de l'adhérent précédées
de la mention « Lu et approuvé »**

Représentant légal

Fait à Le...../...../20 ...

ANNEXE 9 - RI 09/2017

LISTE DES ENCADRANTS ECOLE CYCLO VTT du RCN (mise à jour annuelle en septembre) page 1/2

	Christophe COEURDEVEY Président du club RCN Animateur (Niv I)	06 81 03 52 23
	Denis MOREAU Moniteur (Niv III) et Responsable de l'école cyclo	06 70 55 36 81
	Fabienne HUMBERTCLAUDE Initiateur (Niv II) et Secrétaire école cyclo	06 13 96 12 80
	Patrice SARASA Initiateur (Niv II) et Responsable mécanique / vêtements club	06 76 94 04 22
	Patrice BIGARÉ Initiateur (Niv II) et Responsable formation / vêtements club	06 02 38 96 23
	Karoline COEURDEVEY Animatrice (Niv I) Trésorière	06 87 38 23 63
	Paul PERROT Initiateur (Niv II)	06 16 75 65 61
	Eric LOUVANCOUR Moniteur (Niv III)	
	Hervé THOMAS Initiateur (Niv II)	06 15 33 06 61

LISTE DES ENCADRANTS ECOLE CYCLO VTT du RCN
(mise à jour annuelle en septembre) page 2/2

	Franck MORIAU Initiateur (Niv II)	06 62 64 15 57
	Jean Pierre PERROT Initiateur (Niv II)	06 18 74 03 40
	Jacques MAUPAS Initiateur (Niv II)	06 01 78 98 56
	Gilles RICHARD Moniteur (Niv III)	07 62 81 42 42
	Laetitia MOYON Animateur (Niv I)	06 08 10 40 22
	Dewi BERNIOT Animateur (Niv I)	07 81 41 23 89
	Clémentine BIGARÉ Initiateur (Niv II)	06 04 19 61 53